

Les essais souterrains et les risques de contamination des personnels des sites d'essais

Lorsqu'en 1975, où la France passait aux essais souterrains, le député de la Polynésie Francis Sanford s'inquiétait des risques de fuites, le ministre de la Défense lui répondit : « *Les études très poussées menées tant sur la nature des sols que sur les procédés de confinement d'un tir donnent une très forte probabilité qu'aucun élément radioactif ne s'échappera dans le milieu marin, océan ou lagon... A l'issue de chaque tir, les déchets radioactifs se trouveront emprisonnés dans la lave vitrifiée...* »¹ Tel fut le discours constant des responsables des essais, malgré les mesures contradictoires effectuées par les missions scientifiques Tazieff, Cousteau et Atkison.

Il aura fallu attendre décembre 2006 pour avoir quelques informations nouvelles sur les fuites consécutives aux essais souterrains de Moruroa et Fangataufa qui sont ainsi

officiellement reconnues. Le livre « La dimension radiologique des essais nucléaires » publie en effet deux tableaux sur les rejets de gaz rares et d'iode radioactifs lors des essais souterrains de 1975 à 1991². Fort curieusement, les essais de la présidence Chirac (1995-96) n'ont pas produit de rejets, ou tout au moins de tels rejets n'ont pas été retenus pour ce livre préfacé par la très chiraquienne Michèle Alliot-Marie.

Autre curiosité de ce livre, c'est l'absence d'information sur les rejets de tritium, alors que c'était un des gaz principal de toutes les bombes expérimentées en sous-sol à Moruroa et Fangataufa. Cette « absence » d'information sur les rejets de tritium est d'autant plus étonnante que le rapport de l'AIEA de 1998 mentionnait la présence d'eau tritiée dans les lagons.

Le tableau suivant résume les informations contenues dans le livre « La dimension radiologique des essais nucléaires » :

Nombre total de rejets de gaz rares.....	22
Nombre total de rejets d'iode-131	19
Durée cumulée des rejets de gaz rares	210 jours
Nombre d'années sans rejets sur 16 années (1975-1991)..	4
Rejet maximum de gaz rares (22/11/1979)	74 000 TBq
Rejet maximum d'iode-131 (27/02/1978)...	10 TBq
Quantité totale de gaz rares rejetés	83 307,5 TBq
Quantité totale d'iode-131 rejetée	21,29 TBq

Ces informations nouvelles permettent de faire quelques observations :

- Le livre officiel « *la dimension radiologique des essais nucléaires* » ne reconnaît les fuites radioactives des essais souterrains que parce que les témoignages d'anciens travailleurs et de vétérans sur ces fuites étaient tellement nombreux qu'il était impossible au ministère de la défense de continuer le discours du « confinement parfait ».
- Sur les 147 essais souterrains effectués à Moruroa et Fangataufa, des fuites de gaz radioactifs ont été reconnues pour 41 d'entre eux, soit pour 3 essais souterrains sur 10. De plus, si les rejets d'iode radioactif ont eu lieu immédiatement après le tir, les rejets de gaz rares ont eu des durées beaucoup plus importantes, allant de

quelques minutes pour quelques fuites à plusieurs jours (au maximum 60 jours !). Ainsi, travailler à proximité des puits de tir ou se trouver « sous le vent » des rejets, exposait les personnels de Moruroa à respirer des produits radioactifs ou à entrer en contact avec des eaux contaminées par les produits de fission ou d'activation.

Les quantités de radioactivité rejetée reconnues officiellement ne sont guère parlantes en l'absence de comparaisons. La stratégie dite de « transparence » du ministère de la défense consiste à donner des informations brutes difficiles à interpréter sans d'autres références.

Une comparaison est cependant possible. Il se trouve que la très officielle revue de l'Autorité de sûreté nucléaire « Contrôle » a publié les

rejets des installations nucléaires militaires (dites secrètes) en France pour l'année 1999³. L'auteur de cet article est l'assistant du directeur à la sûreté nucléaire du Haut Commissaire du CEA. Il affirme qu'un « ensemble de précautions a permis d'atteindre le niveau de rejets garantissant un impact radiologique minimal sur les populations exposées aux abords des installations ».

La comparaison entre le livre « *La dimension radiologique des essais nucléaires* » et l'article de « Contrôle » est éloquent :

- les rejets de tritium des 4 installations nucléaires militaires de France sur les cinq installations de ce type en service⁴ sont bien notés alors qu'ils ne sont nullement indiqués pour Moruroa et Fangataufa où la « matière principale » des bombes est le tritium.
- A Cadarache, en Provence, on rejetait 50 TBq de gaz rares en 1999, alors qu'à Moruroa, en 1979, année exceptionnelle, on a rejeté 75 110 TBq de gaz rares, soit 1500 fois plus qu'en Provence !

La conclusion saute aux yeux. Si l'on garantissait le minimum d'impact radiologique pour les populations proches des sites français, on se moquait éperdument du

principe de précaution à l'égard des personnels de Moruroa et de Fangataufa, les plus proches des fuites.

Application du principe de présomption

Il n'est donc pas possible de penser que la période des essais souterrains ait été sans danger, surtout pour les personnels qui vivaient et travaillaient sur les sites d'essais. A cette période, les personnels n'étaient pas évacués comme au temps des essais aériens et ils se trouvaient quasiment en permanence sur les atolls.

Ainsi en 1979, il y avait plus de 2000 militaires et civils à Moruroa qui ont probablement respiré des « gaz rares » radioactifs à pleins poumons. Avec les fuites de tritium que le livre « *La dimension radiologique des essais nucléaires* » mentionne seulement comme une présence anodine d'« eau tritiée – HTO », les personnels qui se baignaient ou pêchaient, les plongeurs absorbaient inmanquablement cette eau tritiée, même si elle était très diluée.

Le principe de présomption doit être appliqué à tous les personnels présents à Moruroa à l'époque des essais souterrains et qui ont développé par la suite des pathologies que l'on peut présumer liées à une contamination radioactive.

¹ Journal officiel, Questions AN n° 19155 du 24 avril 1975

² Ministère de la Défense, La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie, décembre 2006, p. 73 et 74

³ Raymond Amill, Les rejets des installations nucléaires de base secrètes relevant de la responsabilité du ministre chargé de l'industrie, Contrôle, n° 137, novembre 2000

⁴ Les cinq installations nucléaires militaires (INBS) sont : Bruyères-le-Châtel, Valduc, Marcoule, Cadarache et Pierrelatte. A Pierrelatte, on enrichit l'uranium pour les besoins militaires, en conséquence il n'y a pas de rejets de tritium.

Extrait de
« Quelle justice pour les victimes des essais nucléaires ? »
Septembre 2007
Bruno Barrillot